

OBJET : Fermeture des stades de la Haute Combe de Savoie (stade d'honneur de Sainte Hélène sur Isère, d'entraînement de Sainte Hélène sur Isère, de Frontenex et de Grésy-sur-Isère) pour intempéries les 6 et 7 mai 2017

Le Président de la Communauté d'Agglomération,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5216 et suivant,

Vu la compétence de la Communauté d'Agglomération pour la gestion des stades de la Haute Combe de Savoie (stade d'honneur de Sainte Hélène sur Isère, d'entraînement de Sainte Hélène sur Isère, de Frontenex et de Grésy sur Isère),

Vu l'arrêté n°2017-005 du 17 janvier 2017 portant délégation de fonction à François Cantamessa pour les affaires traitant des services à la population de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Compte-tenu des conditions climatiques,

Considérant que toute rencontre risque d'affecter gravement les aires de jeu et qu'il convient de préserver les terrains,

Arrête

Article 1 : Les stades de la Haute Combe de Savoie : Stade d'honneur de Sainte Hélène sur Isère, d'entraînement de Sainte Hélène sur Isère, de Frontenex et de Grésy sur Isère seront indisponibles pour la pratique du football les 6 et 7 mai 2017

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché au stade, transmis au contrôle de légalité et une copie du présent arrêté sera transmise au Président du District de football.

Fait à Albertville, le 5 mai 2017,

Le Vice-Président
François Cantamessa



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200068997-20170505-AD_2017_134-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2017